



CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 25 avril 2018

Compte-Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice, Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Madame Michelle GRAZIANO – 1^{ère} Adjointe au Maire,

Pouvoirs : M. G. HECKENROTH donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à M. B. COLSON – Mme A. DORETTI donne pouvoir à Mme D. TESTAGROSSA – Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. JEUIL – Mme C. SALENBERENGER donne pouvoir à Mme N. BAUCHET – Mme M. MERENDA donne pouvoir à M. S. DI BENEDETTO – M. J. LE BRIS donne pouvoir à M. D. ROUX -

22 présents, 07 pouvoirs, soit 29 membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 29 mars 2018 :

013	30/03/2018	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires surgelés (chaîne du froid négatif) pour les trois cuisines communales (exploitées en régie directe : restauration de 2 groupes scolaires, 2 crèches et 2 A.L.S.H, et du foyer restaurant du 3 ^{ème} âge).
014	30/03/2018	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires frais (chaîne du froid positif) et conservés sous vide et gaz pour les trois cuisines communales (exploitées en régie directe : restauration de 2 groupes scolaires, 2 crèches et 2 A.L.S.H, et du foyer restaurant du 3 ^{ème} âge).
015	30/03/2018	Prorogation pour 3 mois d'un marché bisannuel à bons de commandes, et à procédure adaptée, de fournitures de produits consommables alimentaires d'épicerie et assimilés (hors chaîne du froid) dont les boissons pour les trois cuisines communales (exploitées en régie directe : restauration de 2 groupes scolaires, 2 crèches et 2 A.L.S.H, et du foyer restaurant du 3 ^{ème} âge).
016	30/03/2018	Prorogation temporaire de Marché A Procédure Adaptée et à Bon De Commande pour la fourniture de produits d'entretien et nettoyage ménager dans les bâtiments communaux. (MAPA initial 15.140 du 23 Décembre 2015 conclu pour 2 exercices 2016 & 2017)
017	06/04/2018	Modification de la régie de recettes services animation et culture
018	06/04/2018	Attribution pour 9 mois d'un marché à bons de commandes et à procédure adaptée de fournitures de gaz, en 6 points raccordés au réseau de distribution de « gaz de ville »
019	09/04/2018	Attribution des MAPA 17-07 pour la réalisation de l'entrée de ville des Jasses
020	12/04/2018	Prorogation pour 6 mois, avec avenant de 15 %, en situation d'urgence, du marché pluriannuel MAPA 15.10A, à bons de commandes, passé à procédure adaptée, de travaux de voiries pour l'entretien de la voirie communale rurale ;
021	16/04/2018	Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard du Général De Gaulle / rte d'Aix
022	16/04/2018	Contrat de maîtrise d'œuvre pour la couverture des terrasses des vestiaires du Stade
023	16/04/2018	Contrat de maintenance de la balayeuse de voirie

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire proposera l'adoption du procès-verbal n°32, portant sur la séance du 29 mars 2018 lors de la prochaine séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE : EXTENSION DE LA CRECHE (MULTI – ACCUEIL) DES CONDAMINES

rapporteur : Martine ROSOLI

Il est rappelé que la crèche des Condamines bénéficie d'un agrément par le C.D. 13, pris en son service de Protection Maternelle et Infantile, pour 26 places à plein temps.

Un premier permis a été attaqué par un voisin, et avait fait l'objet d'une annulation partielle sur un point de détail, et ses travaux avaient été bloqués.

C'est donc ce **nouveau projet** qui est proposé aujourd'hui : projet d'extension d'environ 40m² de surface de plancher pour un montant de travaux de 85 000 €HT selon l'estimatif de l'architecte.

Le confort, la qualité d'accueil des enfants, et le travail du personnel communal, en seront grandement améliorés.

Le gain en capacité d'accueil pour 3 places à temps plein sera assuré et pérennisé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme et le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux d'agrandissement	85.000,00 €	C.D. 13 : 85.000 € x 70 %	59.500,00 €
		Commune d'Eguilles : 30 % du total des travaux	25.500,00 €
Total Hors Taxes	85.000,00 €	Total 100 %	85.000,00 €

- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux de proximité pour un montant de 59.500 € sur une dépense éligible au plafond de 85.000 € H.T. (étant précisé que la commune autofinancera le coût résiduel de la maîtrise d'œuvre) ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 02 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE : GROUPE SCOLAIRE DU CROS - REAMENAGEMENT DE COURS D'ECOLE ET INSTALLATION DE STORES OCCULTANTS

rapporteur : Elisabeth LEMAN

Pour dégager l'espace nécessaire aux débâtements des stores occultants, il est nécessaire, et se présente l'opportunité, de réaménager des cours d'écoles et améliorer les jeux d'enfants et mobiliers fixes d'extérieur, par des modèles plus récents et mieux normés.

Il est donc proposé d'équiper, en conformité avec la norme « enfants » EN13120 et agreement QUALIBAT, les classes ou pièces d'accueil exposées plein Sud : selon les devis proposés

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- d'approuver ce programme et le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Stores intérieurs	6.600,00 €	C.D. 13 : 82.087,40 € x 70 %	57.461,18 €
Panneaux lames persiennes	7.700,00 €		
Primaire :	15.020,00 €	Commune d'Eguilles : 30 %	24 626.22 €
Maternelle :	8.832,00 €	du total des travaux	
Ecoles CROS BOISDEXTER :	15.935,40 €		
Ecole CROS BOISDEXTER pose :	28 000,00 €		
Total Hors Taxes	82 087,40 €	Total 100 %	82 087,40 €

- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux de proximité pour un montant de 57.461,18 € au taux de couverture de 70 % sur une dépense éligible de 82.087,40 € H.T.
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – REAMENAGEMENT DU BOULEVARD LEONCE ARTAUD

rapporteur : Benoît COLSON

Il est rappelé le goulot d'étranglement et le point noir de la traversée du centre ancien d'Eguilles par la R.D. 543 (boulevard Léonce ARTAUD) avec son intersection depuis la Rue de la CARANQUE et vers la Rue de la GARDE, constituant le passage le plus étroit d'une voie à trafic élevé, jusqu'à 10.000 véhicules jour, particulièrement délicat, surtout lors des croisements de bus bloqués par le trafic de pointe H.P.M. / H.P.S.

Ce passage, au ras des véhicules, sans trottoir, est aussi très problématique pour les piétons, et encore plus pour les P.M.R. et poussettes pour enfants.

Considérant l'importance capitale de ce chantier pour améliorer le plan de circulation et la sécurité dans le centre ancien d'EGUILLES en son point le plus étroit, dans l'objectif des aides à l'amélioration de la sécurité routières abondées par réaffectation des amendes de police, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver ce programme et le plan de financement suivant :**

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux	74.950,00 €	C.D. 13 : 74.950 € x 80 %	59 960,00 €
		Commune d'Eguilles : 20 % du total des travaux	14 990,00 €
Total Hors Taxes	74.950,00 €	Total 100 %	74.950,00 €

- **de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux d'amélioration de la sécurité routière pour un montant de 59.960,00 € au taux de couverture de 80 % sur une dépense éligible de 74.950,00 € H.T. ;**
- **d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 04 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE : REHABILITATION ET MISE EN VALEUR, POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, ET NOTAMMENT LE SPECTACLE VIVANT ET LE THEATRE, DU PARC DE FONTLAURE ET DE SON MUR DE PROTECTION DU TRAFIC DE LA RUE MARIE GASQUET

rapporteur : Nicole BAUCHET

Il est rappelé que le parc de Fontlaure, classé d'intérêt patrimonial, et protégé par le P.L.U, a déjà, en l'état, reçu quelques manifestations culturelles limitées (spectacles vivants, expositions).

Sa fontaine a déjà été remise en eau avec un agencement et des matériaux contemporains de sa construction.

Il est aujourd'hui envisagé de passer à une autre capacité, en rapport avec la taille de la commune.

Il est donc proposé de mettre en valeur ses arbres centenaires et d'essences nobles, en dégagant des haies sans intérêt et des arbustes parasites, puis d'aménager des restanques en agora avec des apports de terre végétale, de poser un arrosage automatique, et de remodeler un espace complètement réaménagé, à utiliser comme gradins fixes pour accueillir le public en plein air lors de manifestations culturelles et spectacles, à un tout autre niveau (théâtre en plein air notamment) et en fréquences de programmations, que ce qui a été possible de faire, en l'état actuel.

Par ailleurs il faut refaire et sécuriser le mur d'enceinte et de délimitation de la Rue Marie GASQUET, sur plus de 100 mètres (453 m²).

Il est donc proposé, à partir des devis VERT TIGE et CORSO, les montants Hors Taxes suivants :

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **d'approuver ce programme et le plan de financement suivant :**

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux paysagers	73.040,00 €	C.D. 13 : 85.000 € x 70 % Du montant plafonné Soit 61,28 % du total des travaux	59 500,00 €
Travaux de maçonnerie	24.054,30 €	Commune d'Eguilles : 38,72 % du total des travaux	37 594,30 €
Total Hors Taxes	97.094,30 €	Total 100 %	97.094,30 €

- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux travaux de proximité, pour un montant de 59 500,00 € au taux de couverture de 70 % sur une dépense éligible plafonnée à 85.000 € H.T. sur un programme total d'investissement de 97.094,30 € H.T. ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

Contre 00

QUESTION N° 05 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

rapporteur : Vincent OLIVETTI

Il est rappelé la délibération n° 035/2018 du 29 Mars 2018 portant attribution de subventions associatives depuis la dotation globale votée au budget primitif 2018, chapitre 65, article 6574.

Il est donc rappelé le vote du B.P. 2018 pris dans son chapitre 65 des dépenses de fonctionnement :

65	Autres charges de gestion courante	519.828,00 €
----	------------------------------------	---------------------

Comportant une dotation de **96.080 €** à l'article 6574 – subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide, d'attribuer 4.000 € à l'Office Municipal des Sports, laissant un disponible de 10.930 €.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 27

A RAISON DE LEURS ADHESIONS ASSOCIATIVES NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MONSIEUR ANDRES LOPEZ ET MONSIEUR RENAUD DAGORNE.

QUESTION N° 06 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

rapporteur : Michelle GRAZIANO

Il est rappelé à l'assemblée le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 modifiant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant régime des redevances d'occupation du domaine public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2008/064 du 26 mai 2008 ;

Considérant la longueur de canalisation de distribution de gaz de 11 517 mètres au 01/01/2018 ;

Vu le barème réglementaire de 0,035 € le mètre ;

Vu le taux de revalorisation cumulé au 01/01/2018 actualisant ce barème, au coefficient 1,20, avec une partie fixe forfaitaire de 100 € ;

La R.O.D.P. 2018 est de = (11 517 x 0,035 + 100) x 1,20 soit 603,72 €

Les membres du Conseil Municipal décident ;

* d'approuver cette réévaluation ;

* d'habiliter le Maire à émettre un titre de recettes correspondant à G.R.D.F Région

Méditerranée, délégation « Concessions » à Aix-en-Provence.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 07 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 13 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT – C.D.D.A.

rapporteur : Nicole BAUCHET

La Commune d'Eguilles est en mesure de prétendre à un nouveau Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement « C.D.D.A. » à lancer au titre des années 2018/2019 portant sur :

- des travaux d'aménagement de voiries ;
- des travaux de réhabilitation du bâtiment communal de l'Hôtel de ville (château classé des Boyer d'Eguilles du XVIIème siècle) ;
- des travaux de réhabilitation d'un ancien Poste Electrique en maison des Associations ;
- des travaux de création d'un Pôle Culturel Musique et relais d'assistantes maternelles (R.A.M.) ;

Ces travaux sont chiffrés selon le projet de tableau de ce C.D.D.A. en annexe.

Montant total des 4 programmes de 5 531 951,00 € HT à lancer sur 2 exercices 2018 et 2019.

Taux de couverture potentiel sollicité de 60 % soit 3 319 170,60 €HT, sur ces 5 531 951,00 € HT du montant total des travaux et maîtrise d'œuvre.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **d'approuver ce programme d'investissements ;**
- **d'habiliter Monsieur le Maire, pour solliciter l'aide du Conseil Départemental 13 au titre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement biennal 2018/2019 incluant les 4 opérations listées dans le tableau joint en annexe ci - après, sur une base subventionnable de 5.531.951,00 €HT, au taux de couverture entre le Département et la Commune de 60 %, soit 3.319.170,60 € HT.**
- **d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant, et pour chaque opération.**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

Abstention 04 M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M. LE BRIS – M. ROUX

Contre 00

QUESTION N° 08 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION ET A LA PROTECTION CONTRE LES INTRUSIONS

rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION DIVERSE URGENTE :

Le conseil municipal approuve la condition de tenue du débat urgent ci – après, et accepte d'en délibérer.

INSTALLATION SYSTEME APPEL AUTOMATIQUE EN CAS D'INTRUSION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLICS

rapporteur : Elisabeth LEMAN

Compte tenu des mesures urgentes de sécurité, afin de prévenir ou gérer toute intrusion dans les groupes scolaires de la commune et le bâtiment Mairie, conformément aux différents niveaux d'alerte des plans Vigipirate renforcés.

Il est proposé l'installation de déclencheurs manuels de confinement, diffuseurs P.P.M.S. avec télécommandes pour activation des différentes sirènes d'alarmes, et transmetteur G.S.M., installations, et paramétrages d'appels automatiques directement reliés aux forces de police.

Vu l'éligibilité de ces dépenses d'investissements aux aides spéciales du Conseil Départemental 13 aux dispositifs de protection, connu et exposé le 24/04/2018.

Il est donc proposé, à partir du devis du 28/02/2018 de la société PREV'INTER, le montant Hors Taxes suivant : de 14 620,00 € pour l'installation des déclencheurs dans le bâtiment Mairie et pour les 4 écoles (groupe scolaire du Cros et groupe scolaire du Surville).

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- d'approuver ce programme et le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Travaux selon devis	14 620,00 €	C.D. 13 : 14 620,00 € x 40 %	5 848,00 €
		Commune d'Eguilles : 60 % du total des travaux	8 772,00 €
Total Hors Taxes	14 620,00 €	Total 100 %	14 620,00 €

- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des aides 2018 aux équipements de vidéoprotection et à la protection contre les intrusions pour un montant de 5 848,00 € au taux de couverture de 40 % sur une dépense éligible de 14 620,00 € H.T. ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

Remarques diverses :

Monsieur DI BENEDETTO ; demande à Monsieur le Maire les transmissions des convocations du Conseil par courriel.

Monsieur ROUX ; demande la position de la commune vis-à-vis des services de la Poste.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa bonne tenue.

LA SEANCE EST LEVEE A 19h40.